Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260320-2026_03_01-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué par Mme DUGUÉPÉROUX Sylvie, maire sortante, s'est réuni à la mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de M. Patrice TESNIÈRE, doyen d'âge.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 16 mars 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Valérie PITOIS, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Sonia BERNAT, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN.

Absent : Théo VOGEIN.

Secrétaire de séance : David GUILLOUX

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : **18** **Votants** : 18

Délibération n°2026.03.01

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection du Maire

CONSIDERANT que le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 18 suffrages exprimés pour Mme DUGUÉPÉROUX Sylvie ;

Le Conseil municipal, par :

- 18 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

✓ **ELIT** Madame Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire de la commune de Baguer-Pican ;
✓ **INSTALLE** Madame Sylvie DUGUÉPÉROUX en qualité de Maire de la commune de Baguer-Pican ;
✓ **AUTORISE** Madame Sylvie DUGUÉPÉROUX à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260320-2026_03_01-DE

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 20/03/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

David GUILLOUX

